

Règlement Intérieur SQY PING

Adhésion

Le fait d'adhérer à l'Association SQY PING implique le respect de son règlement intérieur.

Cotisation

Chaque adhérent s'engage à régler sa cotisation conformément aux tarifs fixés lors de l'Assemblée Générale annuelle et à produire un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis de table en compétition.

En cas de désengagement ou d'exclusion, l'adhérent ne peut prétendre au remboursement de sa cotisation. En cas de force majeure, (déménagement, départ à l'étranger, contre indication médicale...) non connue de l'adhérent au moment de l'adhésion, des remboursements partiels pourront être effectués sur décision du Bureau de l'association.

En cas de désengagement à un événement organisé par le club, l'association peut être amenée à conserver toute ou partie de la somme versée.

Fréquentation des locaux

Sont autorisés à fréquenter les salles (en présence d'au moins un adhérent majeur) :

- Les membres actifs à jour de leur cotisation,
- Les joueurs participant à une compétition organisée par SQY PING,
- Les personnes invitées.

En aucun cas le club ou ses représentants ne pourront être tenus responsables en cas de vol des effets personnels lors des entraînements et des compétitions.

Entraînements

Le licencié s'engage à respecter les lieux et horaires d'entraînement, le personnel du gymnase, ses camarades et ses entraîneurs. L'entraîneur est seul juge du comportement des licenciés lors des entraînements. Il a toute autorité pour exclure un licencié du cours en cas de perturbation, gêne volontaire et répétée, ou attitude déplacée.

Pour les adhérents mineurs, les parents ou le représentant légal vérifient qu'à l'heure des cours celui-ci est bien pris en charge par le ou les responsables de l'Association SQY PING. Il sera alors sous la responsabilité de l'Association jusqu'à l'heure de fin du créneau d'entraînement uniquement. La responsabilité du trajet retour des adhérents mineurs incombe à leur représentant légal, et ce dès l'horaire de fin d'entraînement.

Au début et à la fin des entraînements, les joueurs aident à la mise en place et au rangement du matériel sous la surveillance de l'entraîneur. Les locaux, installations et matériels mis à la disposition des adhérents doivent être respectés.

En cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent pourra être engagée.

SQY PING

Réf. : SQY PING-2019

Les séances d'entraînement peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement ni remboursement, sur décision de l'entraîneur ou du Bureau, pour motif d'ordre public, ou en cas de force majeure (vacances scolaires, grève du personnel municipal, fermeture ou réfection du gymnase, conditions de jeu...).

Les entraînements et stages organisés par SQY PING sont prioritaires par rapport à des entraînements ou stages organisés par d'autres clubs. La participation à d'autres stages est soumise à l'autorisation des entraîneurs.

Séances de jeu libre

Seuls les membres de l'association peuvent inviter une personne extérieure. Un membre qui invite est responsable de la personne invitée.

Compétition

Composition des équipes

Les équipes sont constituées en concertation par l'équipe d'entraîneurs.

Les compositions des équipes seront faites à chaque journée en fonction des objectifs et des disponibilités.

Les joueurs ainsi sélectionnés s'engagent à être là pour tous les matchs de championnat dont ils connaîtront les dates en début d'année.

Engagement

Les joueurs qui s'inscrivent à des compétitions se voient remettre un calendrier au début de chaque phase. Il est rappelé que les absences, surtout si elles sont imprévues, sont préjudiciables non seulement pour le joueur, mais aussi pour les équipes et pour le club (amendes pécuniaires en cas de forfait). En conséquence, les compétiteurs s'engagent :

- en cas d'absence, à prévenir le plus tôt possible l'entraîneur
- dans tous les cas, à confirmer leur présence à l'entraîneur dans les conditions suivantes :
 - compétitions individuelles : avant le vendredi midi. A défaut, SQY PING se réserve la possibilité de déclarer le joueur forfait auprès de la FFTT, de façon à ne pas encourir une amende majorée pour forfait non signalé.
 - compétitions par équipe : avant le mardi midi. A défaut, SQY PING pourra ne pas inclure le joueur dans les compositions d'équipe de la journée.

Les amendes liées à des absences non justifiées par un certificat médical seront à la charge de l'adhérent et devront être réglées avant la compétition suivante. S'il reste des amendes impayées, SQY PING se réserve le droit de ne pas réinscrire le joueur aux compétitions suivantes.

Enfin, il est rappelé qu'en vertu du règlement fédéral, un joueur deux fois forfait à des compétitions individuelles sera déclaré forfait pour le reste de la saison.

Comportement

Les joueurs porteront une tenue conforme au règlement de la compétition (maillot, short, chaussures de sport). Les joueurs seront obligatoirement porteurs du maillot du club lors des compétitions par équipes, et devront présenter une licence valide avant le début de chaque rencontre.

SQY PING

Réf. : SQY PING-2019

Ils s'engagent à avoir un comportement conforme aux valeurs sportives prônées par le club, à respecter leurs adversaires ainsi que leurs partenaires, et à observer les règles fixées par la FFTT.

Les capitaines d'équipes seront responsables des installations lors des rencontres à domicile. En outre, ils devront veiller au respect du présent règlement.

Déplacements

Les déplacements aux compétitions (individuelles ou par équipes) ne sont pas prises en charge par le club. Les joueurs se déplacent par leurs propres moyens, en privilégiant le covoiturage. Les personnes transportées dans ces conditions s'interdisent de poursuivre le conducteur sous quelque prétexte que ce soit. La responsabilité du transport sur les lieux des compétitions (y compris les tournois) incombe à l'adhérent (ou à son représentant légal pour un mineur) quand bien même ledit transport est effectué par un autre adhérent de l'association

Pour les compétitions par équipe se déroulant le soir, les capitaines d'équipes incluant des joueurs mineurs se chargeront impérativement :

- de raccompagner les joueurs mineurs jusqu'à leur domicile,
- de prévenir les parents en cas de retard au retour.

Pour les adhérents mineurs faisant de la compétition, les parents ou le représentant légal du joueur acceptent que celui-ci soit transporté dans le véhicule de parents bénévoles ou de joueurs de l'équipe pour se rendre aux compétitions officielles et aux différents tournois.

Les adhérents mineurs restent sous la responsabilité de leur représentant légal sur le lieu de la compétition, quand bien même un autre membre de l'association est présent sur place.

Vie du club

En dehors des entraînements et des compétitions officielles, SQY PING organise un certain nombre de manifestations : tournois homologués, fête du club, etc.

A ces occasions, le club fera appel à la bonne volonté de ses adhérents pour aider à l'organisation de ces événements : préparation et tenue de buvette, installation des salles, opérations de communication, etc.

Sanctions

Le non respect du présent règlement pourra entraîner des sanctions de différentes natures en fonction des faits reprochés.

Comme précisé précédemment, l'entraîneur pourra exclure de l'entraînement tout adhérent qui perturbera la séance.

En cas de manquement grave ou répété, le Conseil d'Administration pourra décider d'exclure temporairement ou définitivement l'adhérent.